

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 24/02/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé					
2	LIBELLE DU POSTE : Médecin Responsable du CPMI					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 6					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 96202 PROGRAMME R.H : 97002 CODE POSTE : 2422 CENTRE DE TRAVAIL : 322					
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI – PIRAE - Centre de Protection Maternelle et Infantile (CPMI) – Centre de la Mère et de l'Enfant Hamuta					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sous l'autorité du Directeur de la santé, le médecin responsable gère le fonctionnement du CPMI, assure la supervision technique des équipes assurant les missions de Protection Maternelle et Infantile de la Direction de la santé et collabore à l'élaboration de la stratégie de santé dans le domaine de la périnatalité en Polynésie. En sa qualité de médecin responsable du CPMI, il gère les moyens budgétaires et humains du service, il coordonne le programme de formation des professionnels de la petite enfance et de la naissance et il assure le lien avec tous les acteurs publics et privés œuvrant dans le champ de la périnatalité.					
9	EFFECTIFS ENCADRES NOMBRES : 48	A 20	B 15	C 7	D 1	Autres 2CEAPF / 1CC3 / 1CC4 / 1CC5
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Directeur de la santé					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : outils informatiques, téléphone, imprimante et véhicule de service					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">➤ Travail en journée continue :<ul style="list-style-type: none">- 7h00-15h00 ou 7h30 à 15h30 du lundi au jeudi- 7h00-14h00 ou 7h 30 à 14h30 le vendredi- 1/2 heure de pause déjeuner entre 11h30 et 13h➤ Prévision de congés planifiés 3 mois à l'avance pour assurer le remplacement et à épuiser avant le 31/03 de l'année suivante➤ Déplacements en mission en Polynésie et à l'extérieur du territoire➤ Rôle de représentation pour la direction de la santé pendant et en dehors des horaires de travail.➤ Remplacement des collègues en cas d'absence.					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <u>Au niveau territorial</u> : Il est le référent en matière de protection maternelle et infantile auprès de la direction centrale et du ministère de tutelle ainsi que dans le domaine de la petite enfance Le médecin responsable du CPMI doit notamment : <ul style="list-style-type: none">➤ Participer aux travaux des différents comités techniques et instances dans le domaine de la périnatalité➤ Décliner en programmes opérationnels les priorités de prévention dans le domaine de la PMI ;➤ Veiller à la réalisation des missions de PMI dans l'ensemble des structures de la Direction de la santé à partir des protocoles du CPMI, centre de référence et d'expertise➤ Veiller au bon déroulement pour le compte de la direction de la santé de l'organisation du dépistage néonatal en partenariat avec les centres de naissance publics et privés et le Centre Régional de					

	<p>Dépistage Néonatal en convention de prestation avec la direction de la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer et mettre en œuvre les actions de formation continue des agents affectés en protection maternelle et infantile. <p><u>Au niveau de la structure</u> : Il veille au bon fonctionnement de la structure, à la qualité des soins prodigués à la population et au bon déroulement des missions portées par le CPMI et doit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Piloter et organiser le fonctionnement de la structure ➤ Gérer et planifier les moyens matériels, budgétaires et humains dévolus à la structure ➤ Superviser l'inventaire annuel du matériel et évaluer les besoins ➤ Etablir le rapport annuel d'activités du CPMI ➤ Organiser la formation continue pour l'ensemble des personnels ➤ Participer à la collecte d'indicateurs de santé dans le domaine de la PMI (certificats de santé, indicateurs de suivi obstétrical).
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer à l'activité de consultation du service : consultations gynécologiques au centre et sur sites décentralisés ➤ Encourager et accompagner la mise en place de groupes de travail menés dans le service et le développement de projets ➤ Valider l'accueil de stagiaires dans le service dans le cadre de la formation initiale et continue des professionnels de santé (étudiants en médecine, étudiants sage femmes, étudiants infirmiers ou aide soignants, étudiants diététiciens, autres ...).
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Médecin
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Santé publique

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Qualités professionnelles requises :			
	➤ Capacités d'adaptation professionnelle		X	
	➤ Capacités de travail en équipe, d'analyse, d'initiatives et d'organisation			X
	➤ Qualités relationnelles, aisance dans la communication			X
	➤ Rigueur et assiduité dans le travail			X
	➤ Pratique de l'outil informatique souhaitée		X	
	Valeurs professionnelles :			
	➤ Intégrité			X
	➤ Sens du service public			X
	➤ Respect du secret professionnel et de la confidentialité			X
	➤ Respect des nouvelles adaptations du service			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : expérience d'encadrement d'équipes de professionnels de santé et de gestion de services de santé.
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : minimum 3 ans
----	---

Le chef de service
Date :
Signature :

L'agent
Date :
Signature :